

Sous la direction de

**Christian HUDELLOT**  
**Anne SALAZAR ORVIG**  
**Edy VENEZIANO**

# **/l'explication**

**ENJEUX COGNITIFS  
ET INTERACTIONNELS**

SELAF 446

**PEETERS**

LEUVEN - PARIS - DUDLEY, MA

2008

# SOMMAIRE

<i>Introduction</i> , Christian HUDELLOT, Anne SALAZAR ORVIG et Edy VENEZIANO .....	1
<b>Première partie – le genre explication</b>	
Jean-Blaise GRIZE, <i>Le discours explicatif</i> .....	15
Jean-Michel ADAM, <i>La construction textuelle de l'explication : marqueurs et portées, périodes et séquences</i> .....	23
Pierre-Yves RACCAH, <i>Explication et argumentation</i> .....	41
Marion CAREL, <i>L'explication tautologique</i> .....	53
Françoise REVAZ, <i>Expliquer et comprendre : deux modes d'intelligibilité du réel</i> .....	65
Sophie MOIRAND, <i>Un modèle dialogique de l'explication</i> .....	75
Laurent FILLIETTAZ, <i>L'explication motivationnelle et la construction de l'interaction</i> .....	87
Chantal CLAUDEL, Marianne DOURY et Sophie MOIRAND, <i>Explication et argumentation : quelques discours « ordinaires » sur la question des risques alimentaires</i> .....	97
Patricia von MÜNCHOW et Florimond RAKOTONOELINA, <i>Les configurations discursives de l'explication dans les forums de discussion sur internet : le cas de l'environnement</i> .....	111
Annie BERGERON, <i>Expliquer pourquoi dans la transmission des consignes : enjeux argumentatifs et interactionnels</i> .....	123
<b>Deuxième partie – émergence et développement des conduites explicatives</b>	
Christian HUDELLOT, <i>Conduites d'explication chez des enfants de quatre à six ans</i> .....	139
Edy VENEZIANO, <i>Emergence des explications dans l'interaction naturelle mère-enfant : méthodes d'analyse et un modèle d'acquisition basé sur les situations conflictuelles</i> .....	151
Isabelle GAUTHIER, <i>Persuader avant trois ans : emploi de la conduite justificative par la dyade mère-enfant au sein de la requête ..</i>	173

<b>Anne SALAZAR ORVIG</b> , <i>Dialogue, explicitation et conduites explicatives / justificatives chez le jeune enfant</i> .....	185
<b>Emmanuelle CANUT</b> , <i>Emergence de procédés explicatifs chez un enfant de 2 à 3 ans</i> .....	195
<b>Alyah MORGENSTERN et Martine SEKALI</b> , « <i>i m'énève paque i m'énève</i> ». Spécificité de l'explication verbale chez l'enfant de 2 et 3 ans : une articulation modale .....	207
<b>Christiane PRÉNERON et Marie-Thérèse VASSEUR</b> , <i>En quoi et comment l'explication participe de la socialisation de l'enfant par le langage ?</i> .....	221
<b>Laurent DANON BOILEAU</b> , <i>S'expliquer l'incohérence du monde face à l'adulte : deux types d'explication chez l'enfant</i> .....	235
<b>Troisième partie – développement ultérieur : variété des conduites et des contextes</b>	
<b>Clotilde PONTECORVO et Laura STERPONI</b> , <i>Explication et justification dans les séquences de « rendre compte » (accountability) : moralité et raisonnement dans les discours familiaux</i> .....	245
<b>Jacqueline RABAIN-JAMAIN</b> , <i>Conventions de communication et usage des justifications chez l'enfant wolof entre 2 et 7 ans (Sénégal)</i> ..	255
<b>Régine DELAMOTTE-LEGRAND</b> , <i>Conduites explicatives dans les trilogues enfantin</i> .....	265
<b>Emma BAUMGARTNER et Valentina DESSI</b> , <i>Objets d'explication dans l'enfance : le monde physique et le monde social</i> .....	281
<b>Sylvie PLANE et Paul CAPPEAU</b> , <i>Aspects de l'hétérogénéité discursive dans des explications d'experts</i> .....	293
<b>Mireille FROMENT</b> , <i>Fournir des causes, des raisons, des motivations et .... lancer vanes et galéjades dans des dialogues en milieu scolaire</i> .....	307
<b>Jacques VUILLET et Jean-Marc COLLETTA</b> , <i>Le rôle des formats dans l'émergence de conduites explicatives à l'école maternelle</i> .....	317
<b>Joaquim DOLZ, Yves ALLENBACH et Muriel WACKER</b> , <i>Produire une explication en chimie à l'école primaire : le jus de chou rouge, un caméléon chimique</i> .....	331
<b>Daniel BRIXHE</b> , <i>Explication en milieu scolaire et environnements cognitifs des élèves</i> .....	347
<b>Bibliographie</b> .....	359

# Explication et argumentation

Pierre-Yves Raccah

Le but principal de cette étude est de montrer l'importance du rôle de l'argumentation et, plus généralement, de la subjectivité dans la production d'explications. Cette subjectivité se manifeste, comme on le verra, non seulement dans le processus d'attribution causale sous-jacent à l'explication, mais aussi dans les nécessaires choix de points de vue que les énoncés utilisés pour expliquer impliquent.

Je partirai d'un examen des rapports entre la notion d'*explication* et celle de *description* tels qu'ils apparaissent dans les théories scientifiques. Je tenterai de montrer que l'impression d'*explicativité* produite par une théorie scientifique est extérieure à la théorie. Elle est due à une combinaison de plusieurs facteurs subjectifs, parmi lesquels :

- notre propension à croire que la nature obéit à des règles ;
- notre tendance à ne pas distinguer aisément un phénomène de sa description.

J'analyserai les liens entre *explication* et *compréhension*, dans la perspective d'interactions langagières et montrerai pourquoi et comment il est nécessaire d'introduire une composante argumentationnelle dans tout modèle de la production d'explications. On examinera la plausibilité et l'intérêt de quelques hypothèses méthodologiques et théoriques concernant les rapports entre explication et argumentation. On verra, notamment, comment ces hypothèses, qui dispensent la linguistique de formuler des jugements sur l'explicativité de segments discursifs, construisent un cadre dans lequel des hypothèses empiriques peuvent être formulées et testées sur des corpora.

## 1. Lois naturelles et explication

On dit souvent que la nature *obéit* à des lois ; que les phénomènes naturels *s'expliquent* par des règles ; ou encore que telle théorie explique tel ensemble de phénomènes. Tant que tout cela reste général et métaphorique, ces propos sont inoffensifs ; en revanche, si quelqu'un se mettait à croire que la nature obéit réellement à des lois (en ce sens qu'elle serait *obéissante*), on

n'hésiterait pas à le considérer comme mystique ou fou (cette attitude est relativement récente : penser à l'horreur du vide dont on taxait la nature il y a moins de trois siècles ...).

En fait, il est nécessaire de considérer comme mystique non seulement l'attitude qui consiste à croire que la nature est obéissante, mais aussi celle qui consiste à croire que les théories constituent des *explications* aux phénomènes naturels, dans le sens habituel du mot « explication ». En effet, aussi bien la deuxième que la première de ces attitudes présuppose une métaphysique toute particulière, selon laquelle la nature serait susceptible de *comportements* qui, dans le premier cas, seraient *dictés* par des lois (de nature divine ?) et, dans le deuxième cas, seraient tels que l'on pourrait en fournir des *raisons* (et peut être même des *causes*). Peut-on sérieusement affirmer que la loi de l'attraction universelle est une cause (ou même une raison) du mouvement de la Terre autour du Soleil, au même titre que l'on pourrait dire que la jalousie d'Otello a été une des causes, une des raisons de la mort de Desdemone ?

Il semble que la seule façon de ne pas personnifier la nature (avec tout ce que cela implique de mysticisme) est de considérer que les « lois naturelles » cessent d'être des lois lorsqu'on les examine du point de vue de la nature et cessent d'être naturelles dès qu'on les considère comme des lois : s'il est nécessaire d'admettre que les *régularités* de la nature préexistent à l'homme et sont indépendantes de leur 'découverte' par celui-ci, soutenir que ces régularités existent *à cause* d'une loi implique cette personnification de la nature qu'il me semble nécessaire de rejeter. Quelle loi contraindrait la nature à obéir à telle ou telle loi ? Et si l'on voulait en énoncer une, quelle autre loi contraindrait la nature à se conformer à cette dernière loi ?

Le terme « loi naturelle » est bien commode et nous permet, par une métaphore simple, de parler d'un processus assez complexe; mais il ne faut pas prendre l'ombre pour la proie : ce que les expressions de la langue mettent en jeu n'a d'existence que dans la représentation que l'emploi de ces expressions suggère. Le fait que l'on puisse *parler* de lois naturelles n'est pas une caution de leur *existence*.

Si l'on considère une théorie scientifique comme un ensemble de règles engendrant une *description* de certains aspects d'une classe de phénomènes et non pas comme *expliquant* ces phénomènes, on dispose d'une conception plus raisonnable des 'lois naturelles', conception que l'on pourrait qualifier de *de dicto* : ce que l'on appelle 'loi naturelle' est une règle qui explique la description d'un phénomène, dans le cadre de telle ou telle théorie, en ce sens qu'elle permet de *générer* cette description à partir d'autres descriptions.

L'examen des théories de la physique illustre bien la nécessité d'une telle prudence. En effet, dans ce domaine, et malgré les croyances colportées par la vulgarisation scientifique, il est clair que les modèles théoriques sont destinés à expliquer une description à partir d'autres descriptions préalablement admises, et non pas à expliquer pourquoi le monde est comme il est... Une comparaison entre le statut de la loi de Newton :

Entre deux corps distants, s'exerce une force d'attraction proportionnelle au produit des masses de ces deux corps et inversement proportionnelle au carré de leur distance.

et celui du deuxième principe de Lavoisier :

Il n'y a pas d'action à distance.

illustre bien le fait que l'objectif des sciences empiriques, proposer des modèles de description, ne concerne pas les croyances à propos de ce qui 'se passe' réellement dans le monde : les principes de Lavoisier, qui, eux, sont des principes de rationalité et concernent donc ces croyances, ne sont pas contradictoires avec la loi de Newton, ce qui devrait pourtant être le cas s'ils concernaient tous deux ce qui se passe dans le monde. Mais la loi de Newton décrit un *modèle* du monde, à propos duquel il est possible de considérer que « tout se passe comme si... », sans jamais prétendre que le monde est, ou 'fonctionne', comme le modèle le suggère. Aucun physicien ne demande que l'on croie à l'existence de pendules à fils sans torsion, de déplacements sans frottement ou de circuits électriques sans résistance...

### 1.1 Explication *de dicto* vs explication *de re*

On peut alors se demander, à juste titre, comment il se fait que la croyance infantile et mystique en l'idée que les explications scientifiques concernent le 'comportement' du monde soit aussi enracinée dans notre culture, y compris chez les scientifiques eux-mêmes, qui, dès qu'ils ne sont pas en train de produire de la science, croient souvent devoir défendre la position métaphysique selon laquelle les 'lois de la nature' sont *découvertes* par la science, alors que, dans leur activité de laboratoire, ils savent bien qu'elles sont *produites*<sup>1</sup>...

Ce problème est un cas particulier d'un problème plus général concernant la causalité, problème que l'on peut appeler « confusion *de dicto* - *de re* ». Un examen attentif de ce qui est accessible à notre appareil sensoriel convainc assez rapidement qu'aucune relation causale n'est directement observable : en toute rigueur, nous devons bien admettre que nous ne pouvons, dans les meilleurs des cas, qu'observer des faits, mais qu'il nous est impossible d'*observer* un lien causal entre deux faits. Toute causalité est donc *attribuée* par les observateurs ; ce qui, bien sûr, n'implique pas que toute attribution causale soit nécessairement fautive, mais seulement qu'elle n'est ni vérifiable ni réfutable sans le recours à des postulats, qui caractérisent le type de rationalité et/ou d'idéologie de ceux qui admettent cette attribution.

Étant donné deux faits F1 et F2, nous parlerons d'attribution causale *de re* entre F1 et F2 de la part d'un sujet  $\beta$ , lorsque F1 est présenté par  $\beta$  comme une cause de F2 ; nous schématiserons cette situation par :

<sup>1</sup> Cf. Latour et Woolgar (1979).

$$[F1 \text{ CAUSE}_R F2]_\beta$$

Ainsi, si  $\alpha$  demande à  $\beta$  pourquoi ce dernier est arrivé en retard et si  $\beta$  répond que c'est parce qu'il a raté le train, nous pouvons décrire la situation de la manière suivante :

F1 = le 'ratage de train' de  $\beta$

Attribution causale :

F2 = le retard de  $\beta$

$$[F1 \text{ CAUSE } F2]_\beta$$

Imaginons maintenant une situation dans laquelle  $\beta$  déclare qu'un individu prénommé Jean n'a pas été gentil et que  $\alpha$  lui demande pourquoi ; et supposons que  $\beta$  réponde que c'est parce que Jean n'a pas voulu lui prêter son livre. Si nous essayons de représenter la situation en suivant la même méthode que précédemment :

F1 = le refus de Jean

Attribution causale :

F2 = le manque de gentillesse de Jean

~~$$[F1 \text{ CAUSE } F2]_\beta$$~~

nous obtenons quelque chose d'incongru : personne n'a prétendu *ni compris* que c'est le refus de Jean qui l'a rendu peu gentil... Le lien causal que  $\beta$  met en scène ne tient pas entre F1 et F2, mais entre F1 et le fait de penser ou de dire F2 : il s'agit d'une causalité *de dicto*, et non pas d'une causalité *de re*, comme dans le cas précédent.

Étant donné deux faits F1 et F2, nous parlerons d'attribution causale *de dicto* entre F1 et F2 de la part d'un sujet  $\beta$ , lorsque F1 est présenté par  $\beta$  comme une cause de la croyance que F2 ; nous schématiserons cette situation par :

$$[F1 \text{ CAUSE}_d \ll F2 \gg]_\beta$$

Munis de ce deuxième outil, nous pouvons décrire la situation de notre dernier exemple de la manière suivante :

F1 = le refus de Jean

Attribution causale :

F2 = le manque de gentillesse de Jean

$$[F1 \text{ CAUSE}_d \ll F2 \gg]_\beta$$

Remarquons que ces deux types d'attributions causales, qui répondent toutes deux à la question « Pourquoi ? » correspondent, en général, à des chaînes causales opposées, selon le schéma suivant :

Si le fait F1 me fait croire que le fait F2 a eu lieu,  
c'est parce je crois que F2 cause<sub>r</sub> F1.

Ainsi, si le refus de Jean me fait croire qu'il manque de gentillesse, c'est parce que je crois que le manque de gentillesse cause<sub>r</sub> le refus.

## 1.2 Assimilation abusive...

On a donc la relation générale entre les causalités *de re* et *de dicto* :

Si  $[F1 \text{ CAUSE}_R F2]_\beta$  alors  $[F2 \text{ CAUSE}_d \ll F1 \gg]_\beta$

## 2. Explication et argumentation

Les contraintes sur les situations pouvant susciter un besoin d'explication ayant été brièvement posées, nous pouvons maintenant aborder l'étude des rapports entre explication et argumentation. Notre objectif n'est ni de proposer une étude complète de ces rapports, ni de justifier exhaustivement les hypothèses que nous avons été amené à proposer : l'étude se limite d'une part à ce qui peut être dit de ces rapports *du point de vue de l'étude des langues* (nous nous permettrons cependant une petite incursion dans le domaine de la cognition) et, d'autre part, à montrer l'acceptabilité et la portée de ces hypothèses.

Ainsi, le fait que nous proposons une analyse linguistique de l'explication ne nous engage pas, au contraire – sous peine de circularité –, à adopter l'idée selon laquelle une caractérisation *strictement* linguistique de l'explication – ni même des énoncés explicatifs – serait possible. En effet, si notre caractérisation de l'explication était *strictement* linguistique, il n'y aurait rien d'étonnant – et donc rien d'intéressant – à ce que nous trouvions que les connaissances linguistiques constituent la détermination principale des énoncés explicatifs. Ainsi, lorsque nous parlons du *point de vue linguistique*, nous ne nous référons pas à celui d'une profession ou d'une école, mais à ce que les contraintes de la langue – et de la langue seulement – apportent à la détermination des phénomènes qui nous concernent<sup>4</sup>.

### 2.1 Hypothèses défendues

Les cinq hypothèses suivantes caractérisent la position que nous sommes amené à adopter en ce qui concerne les rapports entre explication et argumentation. De ces cinq hypothèses, quatre relèvent du point de vue linguistique, la cinquième ayant un statut mixte entre linguistique et cognition.

- Du point de vue *linguistique*, toute explication est une argumentation.
- Du point de vue *linguistique*, rien ne distingue une explication d'un autre type d'argumentation.
- Un énoncé explicatif prend en compte l'orientation argumentative des énoncés qui l'ont provoqué.
- Une explication fournit des arguments destinés à permettre au destinataire d'étayer l'orientation argumentative qu'elle prend en compte.
- Du point de vue *cognitif*, l'émetteur d'une explication présente son énoncé comme ayant une orientation argumentative avec laquelle le destinataire est *a priori* d'accord.

<sup>4</sup> Ce qui vaut comme explication en médecine n'est sans doute pas la même chose que ce qui vaut comme explication en histoire ou en économie. Il n'y a donc aucune raison que la forme linguistique des énoncés, à elle seule, puisse déterminer leur caractère explicatif ou non explicatif. Nous admettons, en revanche, que cette forme linguistique participe de manière non négligeable à cette détermination.



## 2.2 Discussion de ces hypothèses

– H1 : Du point de vue linguistique, toute explication est une argumentation<sup>5</sup>.

Une version plus forte de cette hypothèse, que nous ne sommes pas tout à fait prêt, à défendre, mais qui, néanmoins peut servir d'hypothèse de base, jusqu'à ce qu'elle soit éventuellement réfutée est :

– H2 : Du point de vue linguistique, rien ne distingue une explication d'un autre type d'argumentation.

Formulée autrement, cette hypothèse postule qu'il n'y a pas, dans la langue, de marqueur *spécifique* de l'explicativité. Admettre l'hypothèse 2 n'implique pas que l'on ne puisse pas distinguer une explication d'une autre argumentation : pour pouvoir opérer cette distinction, il suffit de changer de point de vue. Ainsi, par exemple, l'émetteur d'une explication fournit au destinataire les moyens de construire une représentation dont il (le destinataire) dispose (ce qui manque au destinataire, c'est, comme on l'a vu plus haut, *le moyen* de la construire), tandis que, dans une argumentation ordinaire, l'émetteur tente de faire en sorte que le destinataire accepte cette représentation. Il y a donc une différence dans le statut cognitif de ces représentations, différence que l'on traduira, si l'on admet l'hypothèse 2, par :

– H5 : Du point de vue cognitif, l'émetteur d'une explication présente son énoncé comme ayant une orientation argumentative avec laquelle le destinataire est *a priori* d'accord.

Ainsi, selon cette hypothèse, lorsque le destinataire conteste l'orientation argumentative de l'énoncé émis, cet énoncé, bien que proposé comme explication par l'émetteur n'acquiert pas ce statut explicatif pour le destinataire.

L'acceptation du statut cognitif de l'explication (H5) et du caractère argumentatif des énoncés explicatifs (H2, et même H1) nous amène à compléter les hypothèses générales qui précèdent par les deux suivantes :

– H3 : Un énoncé explicatif prend en compte l'orientation argumentative des énoncés qui l'ont provoqué.

– H4 : Une explication fournit des arguments destinés à permettre au destinataire d'étayer l'orientation argumentative qu'elle prend en compte.

Les outils linguistiques que nous mettons en œuvre à partir de ces hypothèses sont donc fondés sur une description systématique de l'argumentation dans la langue, description dont la théorie doit permettre de prédire, à partir de la phrase, une part importante des structures

<sup>5</sup> Dans tout ce qui suit, le concept d'*argumentation*, ainsi que tous les concepts qui lui sont reliés sont ceux qui sont explicités dans Raccach (1990 ou 1995) ou dans Bruxelles *et al.* (1995), et brièvement repris dans les paragraphes suivants. En particulier, on opérera une distinction entre deux propriétés possibles des énoncés : celle de *constituer une argumentation* (certains énoncés seulement constituent une argumentation), et celle de *présenter une orientation argumentative* (c'est-à-dire, de pouvoir intervenir dans une argumentation ayant pour conclusion cette *orientation argumentative*).

argumentatives des énoncés. Cette part doit, en tout cas, être suffisante pour que l'on puisse calculer, en situation, l'orientation argumentative d'un énoncé et, d'autre part, produire, en situation, des énoncés éayant une orientation argumentative déterminée.

## 2.3 Bases théoriques<sup>6</sup>

Convenons d'appeler *phrase* une suite de signes organisés selon une syntaxe déterminée. Appelons *énonciation* d'une phrase P l'événement que constitue l'utilisation de la phrase P dans une situation S, par un locuteur L (on considérera que la détermination de la situation S comprend, entre autre, celle du locuteur L). Nous dirons, enfin, que E est un énoncé de P, si E est un couple (P, S), où P est une phrase et S est une *situation d'énonciation*. Si l'on part d'une étude des *structures* de la langue, on examinera ce qui, des phénomènes liés à l'argumentation, relève strictement de la description des *phrases* – domaine de la *sémantique*, au sens strict –, par opposition à ce qui, de ces mêmes phénomènes, relève de la description des *énoncés* – domaine de la *pragmatique* –. Pour ce faire, nous nous fondons principalement sur le cadre théorique proposé initialement par Ducrot (*cf.*, par exemple, Ducrot 1980 et Anscombe et Ducrot 1983), que nous interprétons librement (*cf.* Racciah 1987). Un principe méthodologique et heuristique permet d'enrichir la description sémantique au fur et à mesure que s'enrichissent les observations pragmatiques, tout en délimitant de façon précise les deux domaines et en précisant leurs interactions. Le principe peut s'énoncer comme suit :

Si tous les énoncés d'une même phrase possèdent une propriété commune, la description sémantique de cette phrase doit mentionner une propriété responsable de la propriété commune de ses énoncés.

Dans ce cadre, les descriptions des énoncés ne servent, en fait, qu'à établir une propriété plus abstraite à inclure dans la description de la phrase.

Du point de vue que nous avons adopté, l'orientation argumentative d'un énoncé est obtenue par l'application, à certains éléments de la signification de la phrase, d'une règle d'inférence graduelle, qui ne relève pas de la logique, et que le locuteur présente comme générale et admise par l'ensemble des interlocuteurs. Les règles de ce type ont été appelées *topoi* (au singulier *topos*<sup>7</sup>) en hommage à Aristote; il s'agit cependant ici de concepts techniques ne renvoyant plus aux *lieux* d'Aristote (sauf pour leurs connotations).

Si l'énoncé *E* indique qu'une entité *X* possède une propriété quelconque *P1* et si ce fait permet (au locuteur) d'évaluer *X* dans une échelle *P*, appelée

<sup>6</sup> Nous exposons ici un résumé de celles des caractéristiques de la Théorie de l'Argumentation dans la Langue que nous utilisons directement dans cette étude. Pour plus de détail, le lecteur peut se référer à [Anscombe et Ducrot 1983], [Ducrot 1988], [Racciah 1990 et 1995], ou [Bruxelles *et al.* 1995].

<sup>7</sup> Concept à ne pas confondre avec celui qui est utilisé en mathématiques dans la théorie des catégories.

*champ topique* de l'énoncé *E*, alors les topoi applicables à *E* ont l'une des formes suivantes :

- // plus x est P, plus y est Q //
- // plus x est P, moins y est Q //
- // moins x est P, plus y est Q //
- // moins x est P, moins y est Q //

Ces *topoi*, qui font le lien entre les connaissances linguistiques et les connaissances du monde, font partie du « bagage cognitif » des locuteurs. Les quatre *formes topiques* correspondant à chaque couple de champ topique forment deux à deux des croyances identiques. En effet, si l'on croit que :

- // plus x est P, plus y est Q //

on croit nécessairement aussi que :

- // moins x est P, plus y est Q //

et de même pour les topoi en //+,-// et //,-,+/+. Néanmoins, comme le montrent les analyses de *mais* ou de *but* (cf., par exemple, Raccach 1990 ou 1998), ou celles des différences entre *peu* et *un peu* ou entre *little* et *a little* (cf., par exemple, Bruxelles et Raccach 1987, Raccach 1998), malgré l'identité des croyances, le topos obtenu par combinaison de la forme topique //+,+/+ (resp. //+,-//) aux champs topiques *P* et *Q* joue un rôle argumentatif très différent de celui que l'on obtient par la combinaison de la forme topique //,-,-// (resp. //,-,+/+) à ces mêmes champs topiques.

L'hypothèse des topoi est plus forte qu'il n'y paraît : en effet, il ne s'agit pas seulement de dire que les topoi permettent de rendre compte de certains phénomènes argumentatifs, mais de défendre l'idée selon laquelle ils suffisent à rendre compte de l'ensemble des phénomènes sémantiques liés à l'argumentation, phénomènes qui, dans cette conception, sont considérés comme essentiels dans la sémantique des langues naturelles.

L'énoncé *E*, qui indique que l'entité *X* possède la propriété *PI* place ainsi cette propriété *PI* à un certain degré sur l'échelle orientée et graduelle du champ topique *P*. Par l'application du topos, le locuteur présente son énoncé comme destiné à viser une conclusion telle que l'entité *Y* qui correspond à *X* (le plus souvent, *X* lui-même) possède une propriété *QI*, située sur l'échelle du champ topique *Q*, à un degré équivalent à celui auquel *X* est situé sur *P*.

Le *sens* des énoncés étant décrit au moyen de ces topoi, il est alors possible de formuler une description *sémantique* des connecteurs et des opérateurs ayant des effets sur l'orientation argumentative : cette description est formulée en termes de *contraintes* sur les topoi utilisables comme garants. Ainsi, la description sémantique de *mais*, dans une phrase de type *P mais Q*, fournira les contraintes suivantes :

– d'une part le topos utilisé pour l'énoncé de *Q* doit avoir un conséquent opposé à celui du topos utilisé pour l'énoncé de *P* ;

– d'autre part, le topos utilisé pour l'énoncé global est celui qui aurait été utilisé dans un énoncé de Q tout seul<sup>8</sup>.

### 3. Quelques propriétés des topoi

Afin de mieux voir les rapports entre les topoi et les principes explicateurs, il est intéressant d'avoir présent à l'esprit<sup>9</sup> quelques propriétés de la gradualité des topoi, propriétés qui rappelleront la distinction entre explication *de re* et explication *de dicto*.

#### 3.1 Propriétés formelles essentielles

**RIGIDITÉ** : pour qu'une règle de la forme //+P, +Q// schématise un garant d'argumentation (et donc soit un topos), il est nécessaire qu'elle soit comprise comme équivalente à

//-P, - Q//. (et semblablement pour +P, -Q et -P, +Q).

**REBROUSSABILITÉ** : si l'on utilise le topos //+P, +Q// dans une argumentation, on ne peut s'opposer au topos //+Q, +P// utilisé dans un autre énoncé.

Les liens entre un topos et son rebroussé ont ceci d'intéressant que si l'un renvoie à une attribution causale *de re* (topos « descriptif »), l'autre renvoie nécessairement à une attribution causale *de dicto* (topos « heuristique »).

#### 3.2 Vers des outils d'analyse linguistique d'énoncés pouvant servir d'explication

Dans le cadre de cette conception, il est possible de formuler des hypothèses empiriques très spécifiques, qui permettent de constituer des outils d'analyse pour les corpora. Mentionnons un exemple d'hypothèses empiriques de ce type.

Une question *totale* (réponse en **oui** ou **non**) a la même orientation argumentative que l'énoncé de la négation de la phrase correspondante.

Si l'orientation argumentative de « ~P » est O, alors l'orientation argumentative de « est-ce que P ? » est aussi O.

#### *Remarques :*

Cette hypothèse concerne les mécanismes argumentatifs et non pas les structures cognitives. Elle n'affirme pas que le sujet parlant qui pose la

<sup>8</sup> Cf. [Racah 1990] pour une présentation plus technique et notamment pour une description formelle de l'articulateur *mais*. De nombreuses descriptions de connecteurs et articulateurs en termes de contraintes sur l'orientation argumentative, sont accessibles dans les articles, ouvrages et thèses se référant au cadre théorique de l'Argumentation dans la Langue. Le lecteur intéressé pourra en trouver dans les textes cités ici-même ; pour d'autres références, voir notamment [Racah (dir.) 1995].

<sup>9</sup> Nous nous contentons ici de signaler ces propriétés et renvoyons à d'autres publications, comme Racah (1991), pour plus de détail.

question « **est-ce que P ?** » pense «  $\sim P$  »<sup>10</sup>. Enfin, elle n'affirme pas que l'orientation argumentative de « **est-ce que P ?** » est «  $\sim P$  » : « avoir même orientation que » ne signifie pas « avoir pour orientation ».

Une telle hypothèse permet la prédiction testable selon laquelle les enchaînements argumentatifs à partir d'une question totale sont de même nature que ceux qu'on peut attendre à partir de l'énoncé de la phrase négative correspondante. Ainsi, si l'on admet les hypothèses fondamentales proposées en 2.1, reliant l'énoncé explicatif à l'enchaînement argumentatif, il devient possible de formuler des hypothèses empiriques, testables sur un corpus, concernant le statut explicatif d'énoncés.

Cette conception de l'argumentation, au cœur des processus d'interprétation, a été aussi utilisée en sciences cognitives pour modéliser la dynamique du système de connaissances<sup>11</sup>. Elle présente quelques avantages sur les systèmes classiques fondés sur des logiques, même déviantes ou trafiquées... Cette manière de concevoir le rapport entre sens et connaissance convient bien à la mise en œuvre de l'idée, que nous venons de voir, selon laquelle un énoncé explicateur est destiné à faciliter l'interprétation des phénomènes, conçus comme des signes : la compréhension des phénomènes revient alors à la capacité de les interpréter et puisque, selon la position choisie, l'argumentation est au cœur de l'interprétation, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle soit aussi au cœur de la compréhension des phénomènes, c'est-à-dire de la dynamique cognitive.

Dans cette étude, nous avons aperçu le caractère subjectif de ce qui fait qu'une théorie scientifique apparaît comme explicative; en examinant la relation entre *explicandum* et *explicans*, nous avons insisté sur son caractère interprétatif, non seulement lorsque l'*explicans* est conçu comme un *énoncé explicateur*, mais aussi lorsqu'il est conçu comme un *phénomène explicateur*. Cette perspective nous a amené à une modélisation de l'explication fondée sur une théorie argumentationnelle de la signification, dont nous avons, par ailleurs, souligné l'intérêt du point de vue de la description linguistique, ainsi que de celui de la modélisation cognitive. Les travaux fondés sur cette théorie, qui permettent de progresser dans la compréhension des phénomènes relevant de la linguistique et des sciences de la cognition, constituent donc autant d'avancées dans la compréhension de l'explication. Et pourtant, nous sommes encore loin d'avoir compris ce qu'est une explication : curieux paradoxe, qui fait que, depuis des millénaires, l'humanité comprend et explique de plus en plus de phénomènes, sans être capable de comprendre la compréhension, ni d'expliquer l'explication...

<sup>10</sup> Cette affirmation serait évidemment fautive, mais surtout en dehors du domaine de l'hypothèse : la langue n'est pas la pensée...

<sup>11</sup> Voir différentes contributions à ces recherches, recueillies dans Raccach (1996).